

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05259
Numéro SIREN : 498 018 233
Nom ou dénomination : 5ASEC GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2021 sous le numéro de dépôt 5377

5àSec GROUP
Société par Actions Simplifiée
Au Capital 16.916.759,19 Euros
Siège social : 8, Rue du Sentier
75002 Paris
R.C.S Paris 498 018 233

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 23 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-trois Décembre à 11 Heures, la société Financière Hygie, S.A.S. au capital de 18.331.611 Euros, dont le siège social est 8, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 831 151 501, associée unique, représentée par Monsieur Olivier BOCCARA son Président en exercice, a pris au siège social, les décisions ci-après.

Monsieur Olivier BOCCARA préside la séance en sa qualité de représentant de la société Financière Hygie Présidente de la société 5 à Sec GROUP.

Le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES et Monsieur Jean LEBIT, Co-commissaires aux comptes titulaires, ont été informés de la présente prise de décision, ils sont absents et excusés.

Le président dépose sur le bureau :

- La copie de la lettre de convocation des commissaires aux comptes titulaire
- Le rapport de gestion du Président
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)
- Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice
- Le texte des décisions proposées

Le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués à l'associée, ont été tenus à sa disposition au siège social dans les délais légaux et statutaires.

Le président rappelle que l'associée est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2019,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,
- Approbation desdits rapports, comptes et bilan, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
-
- Expiration des mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants, renouvellement du mandat de la société DELOITTE & ASSOCIES
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 51.611.238 € en report à nouveau.

.....

QUATRIEME DECISION

L'associé unique constatant que les mandats des Commissaires aux Comptes expirent ce jour, décide de renouveler pour une nouvelle durée de six exercices en qualité de commissaire aux comptes titulaire uniquement la société DELOITTE & ASSOCIES.

CINQUIEME DECISION

L'associé confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente délibération pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait de procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le représentant de la Présidente.

M. Olivier BOCCARA
Représentant de la Présidente
La société FINANCIERE HYGIE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke.